

Groupe pays Togo – Bénin

La gestion durable de l'eau

02/10/2024

Le 2 octobre 2024 s'est tenu à l'ENGEES (Strasbourg) le Groupe pays Togo-Bénin, rassemblant 37 participant.es en présentiel et en ligne. Ce temps d'échanges est organisé en partenariat avec la Région Grand Est et pS-Eau.

L'objectif était de faire un panorama des différents acteurs de la Région Grand-Est agissant au Togo et Bénin dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

1. PARTICIPANTS

En présentiel : Alexia Franzi et Ninon Marck (Terre des Hommes 68), Kervens Joseph et Anne-Sophie Landié (Terre d'eau en partage), Mélanie Santamaria (Mairie de Chatenois), Jean-Pierre Beyl (ESF), Robin Kokuvi Dola (Homme au Centre Du Développement Togo), Bruno Neuman (Novissi), Raoul Fousseni (Citoyens et Solidaires), Daniel Georges (Solidarité Aiglemont Bohicon), Hervé Trischberger, Jennifer Milon, Flora Schmidlin, Léa Muffat, Apolline Wittig, Domitille Guérand (Gescod), Robin Gaborit (pSEau).

Excusé : Maurice Barth (Fondacio)

En distanciel : Marc François (Afdi Lorraine), Hasmiyou Fousseni et Mashoudou Aboudou (Gescod), Jacques Utter (France Vozama), Christian Penalba (Positif 08), Bernard Stein (Aménoudji Partenariat Solidarité Togo), Severin Tchizibo (Centre de recherche pour la gestion de la biodiversité), Geoffroy Yahoué (New world Bénin), Berger Cosette (Gref), Cyriaque Allode (Atinssa), Akouavi Agoudavi (Neica), Atissovi Afande (Commune VO 1 Togo), Benjamin Effa, Jean Théophile (Médecins Afrique), Rachel Araye (REAGIRE Bénin), Jacques Gaba (CCEABT Togo), Anauld Njock (Company géothermal Cartier), Malika Ouaddou (Beniya), Djibril Amadou (Mairie de Djougou Bénin)

2. CONTENU DES PRESENTATIONS

2.1. Gescod

L'événement s'est ouvert sur une présentation de Gescod, le réseau régional multi-acteur (RRMA) de la région Grand-Est, avec un panorama de son activité et de ses acteurs au Bénin et au Togo. Gescod met en réseau et accompagne tous les acteurs impliqués dans la coopération et la solidarité internationale dans la région Grand Est, avec pour objectif d'améliorer la qualité et la visibilité de leurs actions.

Gescod compte une délégation au Bénin (à Parakou), et une délégation au Togo (à Sokodé). Ses principales missions sont les suivantes :

- Apportent de l'appui/conseil répondant spécifiquement aux attentes et besoins des acteurs régionaux ;

- Proposent des outils et des informations concrètes pour répondre aux appels à projets ;
- Informent sur l'actualité en lien avec les financements mobilisables ;
- Fournissent un appui concernant la méthodologie de projet, notamment via l'approche par le cadre logique et l'organisation de formations et d'ateliers.
- Confortent les projets et dynamiques menés par les acteurs de l'ECSI (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) dans les territoires en faveur des ODD.

2.2. pS-Eau

A ensuite été présenté le partenariat entre le Programme Solidarité Eau (pS-Eau) et Gescod. PS-Eau est réseau multi-acteurs français qui s'engage pour l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous (ODD 6) dans les pays en développement. Il a notamment pour mission de permettre les échanges et organiser la concertation entre les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Son travail s'articule autour de trois axes principaux : la production et diffusion de connaissances, l'accompagnement d'initiatives locales, ainsi que la mobilisation dans le secteur. A l'étranger, pS-Eau intervient notamment en appui au développement de plateformes locales autonomes (c'est le cas à Madagascar, au Burkina Faso, au Sénégal, au Togo ou encore au Bénin).

2.3. REAGIRE : plateforme pS-Eau au Bénin

REAGIRE est le Réseau d'informations, échanges et appui aux acteurs du secteur de l'eau, hygiène, assainissement (EHA) et GIRE au Bénin. Il constitue une réponse aux besoins des acteurs rencontrés au cours d'une mission réalisée par Ps-Eau en 2022 :

- Absence visibilité / connaissances des projets portés par les acteurs EHA (eau hygiène assainissement) et GIRE sur le territoire.
- Rareté d'espaces d'échanges, pour partager expériences et résultats de programmes mis en place par acteurs EHA et GIRE
- Manque de collaboration entre praticiens de terrain et universitaires

Ce réseau s'adresse aux acteurs de coopération français intervenant au Bénin, et aux acteurs du secteur EHA et Gire du Bénin.

Objectifs du réseau :

- Contribuer à la gestion durable de l'eau et de l'assainissement au Bénin.
- Faciliter la mise en œuvre d'actions de qualité pour amélioration services eau potable et assainissement et Gire.

Activités du réseau :

- Diffusion d'informations sur les actualités du secteur et évolutions.
- Partage des travaux de production de connaissances dans le secteur.
- Animation de rencontres, échanges entre acteurs.
- Facilitation de la coopération décentralisée.
- Identification et valorisation des projets eau / assainissement.
- Mise à jour des informations sur les dispositifs de financement qui existent.

Outils proposés :

- Atlas qui recense les projets
- Annuaire des acteurs du secteur
- Bibliothèque numérique
- Site web pour partager les informations

Temps de questions / réponses :

- Association Atinssa : Est-ce que vous proposez des projets concrets ?

Réponse : La plateforme est un service de mise en relation. Elle permet de mettre à disposition des informations, pour plusieurs acteurs. Elle n'exécute pas directement de projet, mais vise à faciliter la mise en relation des acteurs français et béninois.

2.4. CCEABT : plateforme pS-Eau au Togo

Cette initiative s'inscrit globalement dans le même cadre que celle existant au Bénin. Une particularité notable est cependant le fait qu'au moment où ce projet a commencé à être monté, le gouvernement a issu un décret visant à mettre en place un cadre de concertation sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement. S'est donc posé la question de s'il était nécessaire de créer une plateforme supplémentaire, et il a finalement été décidé d'appuyer le projet gouvernemental existant.

Les objectifs, activités, services et outils proposés sont similaires à ceux existants au Bénin.

La plateforme suit actuellement son Plan stratégique 2021 – 2025, visant à en faire une référence dans le secteur de l'EHA au Togo. Ses principaux objectifs sont notamment :

- Accroître l'expertise et la synergie d'actions entre associations dans l'EHA.
- Œuvrer pour l'augmentation du budget dans le secteur de l'EHA.
- Faire de l'EHA une priorité nationale.

La plateforme compte 60 membres.

Temps de questions / réponses :

- Doit-on s'orienter vers le ministère pour monter un projet ? Car l'Etat a mis en place ses propres techniciens, mais c'est problématique du fait de leur coût important qui rendent le financement compliqué, alors que des techniciens locaux ne dépendant pas de l'Etat pourraient faire le même travail de façon plus abordable.

Réponse : il est possible de prendre une entreprise pour faire un ouvrage, mais l'Etat veut s'assurer que les normes sont respectées.

Complément Hasmiyou Fousseni (responsable Gescod de l'antenne Togo) : le gouvernement n'a pas d'entreprise en tant que telle pour faire les travaux. Mais un projet dans une école par exemple devient un projet public, donc on doit suivre des normes qui engagent le contrôle du ministère. Donc il est recommandé de contacter la direction régionale, mettre en place un comité de pilotage ou comité technique pour assurer les suivis du projet.

- Au Togo il existe un répertoire des ONG membres du réseau. Est-ce le cas au Bénin pour secteur eau / assainissement ? Si oui, quels sont les critères d'adhésion au réseau ?

Réponse Rachel : Nous proposons un formulaire pour faciliter l'inscription des acteurs dans le réseau. Permet de faire un répertoire de 16 ONG qui agissent sur EHA, et l'environnement. Le formulaire nous permet de renseigner le domaine d'intervention.

Complément Robin Gaborit (pS-Eau) : pS-Eau présente aussi un répertoire des acteurs ainsi qu'un atlas des projets existants.

- Question Geoffrey : Est-il possible de rejoindre le réseau REAGIRE au Bénin ?

Réponse Rachel : Oui, le réseau est ouvert. Vous pouvez retrouver le formulaire de contact dans la présentation.

- Question M. Afande (mairie de la commune de Vo1 au Togo) : Sa commune a reçu un appel à projet par CCEAPT. Appel à manifestation d'intérêt.

Réponse Jacques : Le dossier est en cours d'étude, les résultats arriveront bientôt. Un service qui peut les accompagner est la Direction régionale de l'eau et assainissement.

2.5. Terre des hommes 68- France

La cinquième structure à se présenter était l'association de solidarité internationale Terre des hommes. Celle-ci met en place des projets de développement et plaidoyer à Haïti, au Sénégal, au Togo, au Bangladesh ou encore en Inde. Le travail s'effectue toujours en collaboration avec un partenaire local.

Certaines actions ont lieu en France : la mise en place de bennes relais vêtements, de friperies, de ventes livres seconde main ou encore d'artisanat local des pays où il y a des projets. Des événements sont également réalisés pour récolter des fonds.

Au Togo, le projet plus spécifiquement l'accès à l'eau potable, l'assainissement, et la création de jardins scolaires. Le partenaire local est la Cité de la lumière.

2.6. Terre d'eau en partage

Terre d'eau en partage est un fonds de dotation, dont le focus est sur l'ODD 6. L'objectif principal est de financer et soutenir des projets pour œuvrer à la dignité humaine (dans les secteurs de l'EHA, de l'autonomie alimentaire, de la formation, de l'éducation, de l'aide d'urgence). Depuis 2021, 39 projets ont été financés en Asie et Afrique (pour 211 bénéficiaires).

Les projets financés au Togo et au Bénin concernent la construction de puits, forages, ainsi que des formations sur l'hygiène.

Au Togo par exemple, Terre d'eau en partage a contribué au financement du projet de Terre des hommes.

Pour les associations intéressées par le financement : le dossier à remplir est disponible sur le site de Terre d'eau en partage. L'association doit être obligatoirement de droit français et doit avoir un partenaire local dans le pays concerné.

Temps de questions / réponses :

- Quel est le temps d'instruction du dossier ?

Réponse : deux à trois mois. Le CA se réunit tous les mois.



- Est-ce que vous passez des appels à projet ?

Réponse : Non, la possibilité de candidater est ouverte toute l'année. Les dossiers sont étudiés au fil de l'eau.

- Que couvre le financement ?

Réponse : Financement concerne tout ce qui est sur le terrain, il n'y a pas de prise en charge concernant le fonctionnement de la structure même (pas de frais de salaires...).

- Quelle est la part de cofinancement nécessaire / demandée ?

Réponse : pas de part précise exigée, ça dépend du dossier.

- Activité au Togo, dans certains villages création de comités villageois de développement. Parfois ils viennent vers les associations pour monter des dossiers et obtenir des financements. Mais difficultés à obtenir les financements (exemple de 5 villages avec projet intéressant). Si le dossier rejeté, est-ce possible de tenter à nouveau ?

Réponse : Oui, il n'y a pas de projet blacklisté. Ce qui est rédhibitoire ce sont uniquement des frais de projets importants, car l'association ne prend en charge que les actions réalisées sur le terrain.

Concernant les frais de missions dans le cadre d'une asso française avec partenaire locale, c'est l'asso française qui est redevable devant Terre d'eau en partage. Les frais de missions, de fonctionnement de l'association seront pris en charge par l'asso française, cela fait partie de la part autofinancée.

- Qu'entendez-vous par aides d'urgence ? Uniquement eau et assainissement ou plus large ?

Réponse : Actuellement à Madagascar par exemple, 700 repas sont financés chaque jour à des enfants. Donc cela comprend l'eau mais aussi l'aide alimentaire. A Madagascar, installation d'un forage dans l'école concernée par exemple.

- Est-ce qu'une collectivité peut déposer une demande de financement ?

Réponse : Non, ça doit passer par une association locale, la collectivité peut être partenaire.

2.7. La transversalité dans les services essentiels

L'idée est d'adopter une approche multisectorielle visant à répondre aux besoins globaux de la population. Cela permet de faciliter la synergie de gestion des services ; et de mutualiser les coûts de service pour les usagers (concernant la maintenance par exemple). Ce type d'approche implique une multiplicité d'acteurs.

Les différents outils de financement pour les services essentiels :

- Loi Oudin-Santini, 2005 : 1% eau et assainissement.
- Amendement Pintat, 2016 : 1% énergie.
- Loi d'orientation et de programmation, 2014 : 1% déchets.

Pour les projets multi-sectoriels, certaines collectivités ont déjà mis en place des Fonds d'aide à la solidarité internationale : exemple de la ville de Paris avec le programme SOLIDAE.

Site internet : www.services-essentiels.org . Il permet de retrouver les différents réseaux existants en France. Il propose également des supports, notamment de capitalisation de projets sur les services essentiels.

